

Compte-rendu conseil municipal du 24 mai 2013

Présents : Pierre CHAPUY, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Marie-Claude FELIX, Didier FAUSSURIER, Jean-Luc FROMONT (arrivée à 22h30), Martial LOISY, Marie-Claude MIGNOT, Martine MATHY, Jacky SASSOT, Gilles TABOULOT, Florian VIALAR

Excusée : Laure PERREAL

Absente : Lydie LOUIS

1) **Compte rendu du conseil du 19 avril 2013**

Approbation du compte rendu après rectification du paragraphe concernant l'achat de matériel pour les pompiers.

2) **Décision modificative du budget assainissement**

Afin de permettre la récupération immédiate de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 2011, des crédits doivent être prévus aux comptes 2762-041, 2156-041 pour 343€ et augmentés de la même somme au compte 2762. Cette décision est adoptée à l'unanimité (*délibération n°2013-05-24-01*).

3) **Nouvelles dispositions relatives à la composition du conseil communautaire**

La loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 31/12/2012 définit les nouvelles modalités de composition du conseil de communauté à partir de 2014.

Le principe fixé par les textes est que le nombre total des sièges est fonction de la population municipale du territoire authentifiée par le décret du 27/12/2012 (16374 habitants pour la communauté de communes de Montrevel).

En fonction de cette population, l'application des modalités de calcul conduit les conseils municipaux à déterminer un nombre de conseillers communautaires pour la communauté de communes de Montrevel de 26 à 35. Après discussion sur les avantages et inconvénients des différentes possibilités, le conseil se prononce pour un nombre de conseillers communautaires de 28 (9 voix pour) et 3 voix pour 35 conseillers (*délibération n°2013-05-24-02*).

4) **Lancement de la révision simplifiée du PLU dans le secteur du parc d'activité de Cornaton**

La communauté de communes souhaite procéder à l'aménagement du parc d'activités de Cornaton afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Bourg-Bresse-Revermont offre la possibilité aux communes telles que Confrançon d'aménager des zones à vocation artisanale ou industrielle légère à hauteur de 3 hectares et ce jusqu'en 2028.

Cette zone se situe toutefois le long d'un axe fortement circulé : la RD1079. Il est ainsi nécessaire de réaliser un projet urbain selon l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme (Étude Amendement Dupont) dont le but est de proposer un aménagement qualitatif et de relever les éléments du patrimoine et de l'environnement à préserver sur site. La réalisation de ce dossier permettra de donner priorité d'aménagement aux secteurs situés au sud de la zone, faisant profiter les futures entreprises d'une bonne visibilité par rapport à la route menant de Bourg à Mâcon.

Un changement du plan de zonage et du règlement du PLU sont nécessaires. Une procédure de *révision simplifiée* (selon l'ancienne appellation qui n'a plus cours depuis le 1^{er} janvier 2013) ou de *révision avec examen conjoint* (nouvelle appellation) doit donc être engagée. Cette procédure nécessite la réalisation d'un dossier, la réunion de partenaires et administrations intéressés par le projet (chambres consulaires, SCoT, collectivités locales, instances départementales et régionales...etc), puis une présentation en enquête publique, avant une validation par le Conseil Municipal.

Le conseil décide à l'unanimité de lancer la révision du PLU sur cette zone de Cornaton (actuellement classée en zone Ux, donc urbanisable) (*délibération 2013-05-24-03*).

5) et 6) **Redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation commerciale de distributeurs automatiques, terrasses, étalages dépendant de commerces permanents**

Une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de boisson a été transmise à la mairie par le bar restaurant « Chez Cathy ». L'emprise au sol de cette installation est de 0.76 m².

Le conseil décide

- à l'unanimité d'établir pour l'avenir une redevance, pour ce type d'occupation du domaine public, de 25 €/m²/an (*délibération n°2013-05-24-04*)
- à l'unanimité moins 1 voix de l'appliquer à la présente demande (*délibération n°2013-05-24-05*).

7) **Programme voirie 2013**

Pierre CHAPUY présente les modifications suivantes :

- Après discussion avec les habitants du Lotissement de Feignoux, l'idée d'aménagement d'un espace vert sur la place de retournement est abandonnée à leur demande et seule la réfection de l'enduit routier est programmée.
- Les travaux de voirie seront désormais réalisés par la SOCAFL. En raison du choix par cette société de matériaux et de techniques différents de ceux qui étaient mis en œuvre par la SACER (intervenant précédent), le coût des travaux se trouve diminué. Ce qui permet d'ajouter deux chantiers au programme 2013 présenté lors du conseil municipal du mois d'avril ; il restera un reliquat de 8500 €.
- Chantier « eau potable » :
- Deux bornes incendies doivent être installées : l'une à Cornaton en remplacement d'une borne hors d'usage ; l'autre en limite de commune pour des habitations de Polliat. Celle-ci sera à la charge de cette commune.

- Un courrier de M. Frédéric NICOLAS fait part de son désaccord avec la facturation des travaux réalisés au droit de son terrain. Un rendez-vous lui sera proposé à ce sujet.

Une demande de fermage aux agriculteurs pour les chemins et fossés qu'ils ont transformés en terrain cultivé est évoquée, en raison du refus persistant de l'un d'entre eux, d'acquiescer ces parcelles.

8) Projet d'adhésion à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Le projet de création d'une agence départementale d'ingénierie de l'Ain va être proposé au vote du Conseil Général en juin. Les missions de cette agence concerneront l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'urbanisme et aménagement, du bâtiment, du développement économique, de la voirie et de l'eau potable/assainissement collectif/cours d'eau ainsi que la maîtrise d'œuvre sur ces deux derniers points (dans la limite de travaux d'un montant maximum de 90 000€ HT).

Les prestations assurées par cette agence feront l'objet d'une facturation aux communes adhérentes, le montant de l'adhésion pourrait être fixé à 0.50€ par habitant.

Le Conseil Général invite dès à présent les communes intéressées à faire connaître leurs projets pour 2014/2015.

Madame le Maire va demander des renseignements complémentaires. Pour notre commune de 1177 habitants, l'adhésion serait de 558 €. Le conseil est de toute façon intéressé puisqu'il fait appel actuellement pour certains gros travaux -tels que le ralentisseur programmé devant l'école ou celui de la route de Vandeins- à l'ATESAT (organisme d'aide technique de l'Etat pour l'aménagement du territoire) que remplacera l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

9) Réduction des dépenses d'énergie : proposition Voltalis

Pour contribuer à la réduction et la sécurisation de l'approvisionnement électrique et donc la réalisation d'importantes économies, une nouvelle solution technique est proposée par l'entreprise Voltalis : l'effacement diffus.

L'entreprise équipe à ses frais les foyers et bâtiments chauffés à l'électricité de son boîtier, permettant l'application de cette nouvelle technologie.

La commune est intéressée par cette solution pour deux logements communaux locatifs. Une demande de renseignements complémentaires sera faite. Une plaquette d'information sur cette technologie est à disposition à la mairie.

10) Bâtiments communaux

Martial Loisy fait le point sur les points suivants :

a) Local commercial.

Les travaux de séparation des fluides se poursuivent.

Au sanitaire et au vestiaire de la boulangerie, les travaux de plomberie et carrelage sont terminés ; ceux de peinture seront achevés en juin.

b) Appartement au-dessus du local commercial.

Les études sont suspendues dans l'attente du diagnostic Amiante qui a été demandé.

c) Salle des fêtes.

Pour le changement du parquet, des devis sont à l'étude de même que la réalisation d'une rampe d'accessibilité devant et derrière le bâtiment.

d) Ecole.

Le métrage du soubassement prévu se fera dans les jours qui viennent.

Les WC ont été changés pendant les dernières vacances.

Malgré les multiples interventions du chauffagiste, il y a toujours de l'eau qui s'infiltre dans la cuve à fuel. La chaudière est alimentée provisoirement par remplissage d'un bidon installé en dépannage.

11) Compte rendu de l'assemblée générale du SIE@

Florian Vialar présente ce compte rendu.

12) Questions et communications diverses

- MC MIGNOT signale que les véhicules assurant le transport de terre pour le compte de l'entreprise FAMY et empruntant le chemin de l'Effondras ne respectent pas les engagements pris par l'entreprise (non utilisation des accotements), ce qui entraîne un enfoncement important de ces accotements (dont certains tronçons contiennent les canalisations d'eau potable et leurs bouches à clés).

- Une demande de renseignements auprès d'un concepteur professionnel sera faite pour la réalisation du bulletin municipal.

- Le camion « la Saga des Pizz » cesse son activité au Logis Neuf en raison de manque de personnel.

- M. MORICHAU, directeur de l'école de Confrançon, indique que le séjour de sa classe (maternelle GS et cours préparatoire) dans le Jura fera l'objet d'une soirée de restitution le 2 juillet de 18 à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.